

# PROJET D'ETABLISSEMENT



**Ecole fondamentale communale de  
Xhoffraix**

**Implantations de Géromont, Mont, Xhoffraix, Longfaye**

# Projet d'établissement

Ce projet a été construit par les enseignants et la direction de l'école communale de Xhoffraix.

Il a été approuvé par le Conseil de participation et le Collège des Bourgmestre et échevins de la ville de Malmédy.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur (s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis.

Fait en septembre 2013.  
Revu en mars 2017.

# 1. Fonctionnement de l'établissement

## A. Horaire

### Horaire de l'école de Géromont :

#### Maternelles

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20 à 11h40	8h20 à 11h40	8h20 à 11h30	8h20 à 11h40	8h20 à 11h40
13h20 à 15h30	13h20 à 15h30		13h20 à 15h30	13h20 à 15h30

#### Primaires P1 - P2

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10 à 11h40	8h10 à 11h40	8h10 à 11h40	8h10 à 11h40	8h10 à 11h40
13h00 à 15h30	13h00 à 15h30		13h00 à 15h30	13h00 à 15h30

#### Primaires P3 à P6

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10 à 11h50	8h10 à 11h50	8h10 à 11h40	8h10 à 11h50	8h10 à 11h50
13h00 à 15h30	13h00 à 15h30		13h00 à 15h30	13h00 à 15h30

### Horaire de l'école de Mont :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20 à 12h10	8h20 à 12h10	8h20 à 12h10	8h20 à 12h10	8h20 à 12h10
13h30 à 15h45	13h30 à 15h45		13h30 à 15h45	13h30 à 15h45

### Horaire de l'école de Longfaye :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15 à 12h00	8h15 à 12h00	8h15 à 12h00	8h15 à 12h00	8h15 à 12h00
13h00 à 15h25	13h00 à 15h25		13h00 à 15h25	13h00 à 15h25

### Horaire de l'école de Xhoffraix :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h25 à 12h05	8h25 à 12h05	8h25 à 12h10	8h25 à 12h05	8h25 à 12h05
13h05 à 15h35	13h05 à 15h35		13h05 à 15h35	13h05 à 15h35

## Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'une demi-journée ou d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Toute absence excédant 3 jours doit être accompagnée, dès le quatrième jour d'un certificat médical.

## **2. Objectifs prioritaires**

- Assurer la continuité pour les apprentissages.
- Diversifier les méthodes de travail.
- Initier les élèves à l'allemand dès la 3<sup>ème</sup> maternelle.
- Assurer un suivi pour les enfants en difficulté.
- Assurer la psychomotricité en maternelle par une psychomotricienne.
- Centrer notre action sur l'enfant, ses besoins, ses intérêts et ses devoirs ;
- Veiller à son épanouissement et l'accompagner pour qu'il devienne un citoyen responsable.

## **3. Nos spécificités**

Implantation de Géromont : implantation isolée

Toutes les classes maternelles et toutes les classes primaires

Implantation de Mont : implantation isolée

Toutes les classes maternelles

Implantation de Longfaye : implantation isolée

1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires

Implantation de Xhoffraix : implantation isolée

5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires

## **4. Pédagogie de l'établissement**

### **4.1 Nos méthodes au quotidien**

Chaque année, chaque classe réalisera (seule ou en cycle) au moins 1 projet (activité pluridisciplinaire) qui débouchera sur un contact avec les parents (par exemple : un spectacle, une exposition, ...).

Les enseignants veilleront à

- lancer des défis ;
- diversifier les méthodes de travail (partir du vécu de l'enfant, d'un objet qu'il apporte, d'une question qu'il se pose, d'un problème qu'il rencontre) ;
- donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer oralement, par écrit, par le dessin, la peinture, par la musique, l'expression corporelle...

### **4.1.1 Compétences disciplinaires et transversales**

#### **4.1.2 Articulation pratique/théorie**

- Privilégier les manipulations.
- Pratiquer en alternance activités fonctionnelles et de structuration (donner un sens aux savoirs de l'enfant et les utiliser dans l'apprentissage à l'école).

#### **4.1.3 Equilibre entre le travail collectif et individuel**

Y veiller afin de favoriser la coopération, la collaboration et le conflit socio-cognitif (apprendre à adapter et à communiquer son jugement selon la situation).

#### **4.1.4 Les évaluations**

- Evaluation certificative : participation de tous les élèves de 6ème au CEB.
- Evaluation externe non certificative : participation de tous les élèves de P3 et de P5 dans le respect du décret.
- Evaluation externe en fin de P2 et de P4.
- Evaluation normative en P5/P6 à Noël.
- Evaluations régulières (au terme de matières vues).
- Pratique de l'évaluation formative en classe.

#### **4.1.5 Eveil aux professions**

- Inviter des professionnels en classe.
- Visiter des entreprises, fermes et autres lieux d'activités.

#### **4.1.6 Accès aux médias**

- Utiliser les outils mis à disposition.
- S'abonner à un quotidien (P6).

#### **4.1.7 Activités culturelles et sportives**

- Participation à une journée au CEREKI (journée sportive au Sart Tilman pour les maternelles). Snoezelen.
- Participation à une journée sportive (primaires).
- Participation au cross Adeps, à la patinoire.
- Visite de musées ou d'expositions.
- Aller voir un spectacle (théâtre, chant, cinéma, ...).
- Fréquenter la bibliothèque communale.
- Initiation à l'éveil musical et rythmique (wallon, français pour les P1, P2).

#### **4.1.8 Citoyenneté**

- Participation au Conseil Communal des enfants.
- Participation aux cérémonies du 11/11.

- Réaliser un projet nord-sud (découvrir la réalité de l'hémisphère sud à travers une action).
- Participation à l'opération communes et rivières propres.
- Explication et mise en application du ROI de l'école.
- Elaboration de règlements spécifiques aux classes.

#### **4.1.9 Communication**

- Organisation d'une journée « portes ouvertes ».
- Organisation de deux réunions de parents/an pour le primaire et une réunion de parents/an pour le maternelle.
- Communication via la farde et/ou le journal de classe (notamment en ce qui concerne le règlement d'ordre intérieur).
- En cas de publication jugée déplacée par l'équipe éducative via les réseaux sociaux, la direction se réserve le droit de convoquer les parents.

**Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités ou apports au cours de leur cursus scolaire.**

#### **4.2. Nos actions concrètes au point de vue pédagogique (2017 - 2018)**

- 4.2.1. Sujet / année scolaire : construire un climat propice aux apprentissages.
- 4.2.2. But : améliorer les performances en permettant à l'enfant de se sentir bien à l'école.
- 4.2.3. Construction : mettre au point une série de procédures qui permettent d'établir un climat serein.
- 4.2.4. Implication des élèves : participation de tous. Travailler l'éveil scientifique et technologique, l'apprentissage du code et du sens de la lecture.

#### **Nos actions concrètes au point de vue pédagogique (2018 - 2019)**

- 4.2'.1. Sujet / année scolaire : éveil scientifique.
- 4.2'.2. But : initier les élèves à la démarche scientifique.
- 4.2'.3. Construction : mettre au point une méthode dans la continuité.
- 4.2'.4. Implication des élèves : participation de tous. Travailler l'éveil scientifique et technologique, l'apprentissage du code et du sens de la lecture.

#### **Nos actions concrètes au point de vue pédagogique (2019 - 2020)**

- 4.2".1. Sujet / année scolaire : lecture.
- 4.2".2. But : améliorer l'apprentissage du code et du sens en lecture.
- 4.2".3. Construction : installer les bases de la lecture afin d'avoir une continuité.
- 4.2".4. Implication des élèves : participation de tous. Travailler l'éveil scientifique et technologique, l'apprentissage du code et du sens de la lecture.

#### **4.2.A Nos actions concrètes au point de vue bien-être**

- 4.2.A.1. Sujet / année scolaire : collations saines (mesure contraignante).
- 4.2.A.2. But : éviter la « malbouffe ».
- 4.2.A.3. Construction : organisation hebdomadaire.
- 4.2.A.4. Implication des élèves : participation de tous.
- 4.2.A.5. Implication des parents : soutenir l'initiative.

#### **4.2.B Nos actions concrètes au point de vue des enfants**

- 4.2.B.1. Sujet / année scolaire : carnet de suivi.
- 4.2.B.2. But : assurer une continuité/résorber les difficultés.
- 4.2.B.3. Construction : document qui « suit » l'élève en difficulté.
- 4.2.B.4. Implication des élèves : travail journalier !
- 4.2.B.5. Implication des parents : s'engager à prendre les mesures conseillées.

#### **4.2.C Nos actions concrètes au point de vue de l'avenir**

- 4.2.C.1 Sujet / année scolaire : un monde meilleur.  
But : donner des raisons d'être optimiste et de s'engager.  
Construction :  
Implication des élèves : faire preuve d'imagination et de créativité, ainsi que réalisation d'un TFEP P6.  
(TEFP : travail de fin d'études primaires au degré supérieur).
- 4.2.C.2 Sujet/année scolaire : cultures d'ici et d'ailleurs.  
But : lutter contre les préjugés et les peurs.  
Construction : découvrir différentes cultures (pays, Europe, autres continents).  
Implication des élèves : faire preuve de curiosité, ainsi que réalisation d'un TFEP P6.  
(TEFP : travail de fin d'études primaires au degré supérieur).
- 4.2.C.3 Sujet/année scolaire : la musique et les sons.  
But : découvrir cet univers artistique ou scientifique.  
Construction : découvrir l'œuvre et les réalisations.  
Implication des élèves : faire preuve de curiosité, rechercher, se documenter et s'impliquer, ainsi que réalisation d'un TFEP P6.

#### **4.2.D. L'équipe éducative s'engage à lutter contre le harcèlement et la discrimination.**

#### **4.3. Année complémentaire**

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiations, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année...).

#### **4.4. Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé**

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence, la différenciation sera pratiquée pour pallier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée...

#### **4.5. Formation des enseignants**

Les orientations souhaitées en matière de formation seront définies au terme de chaque année scolaire.

##### **4.5.1. Les formations sur base volontaire**

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par le C.E.C.P. (Conseil de l'enseignement des Communes et Provinces) ou autres formations reconnues par la Fédération Wallonie - Bruxelles, à raison de 5 journées maximum.

##### **4.5.2. Les formations obligatoires**

Elles seront organisées en conformité du décret du 11/07/2002.

### **5. Généralités**

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction du :

- Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental.
- Décret « École de la réussite ».
  - Mise en place d'une organisation en cycles.
  - La circulaire du 10/08/1998.
  - Le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
  - Le décret du 11/07/2002.



✂-----

Talon à remettre au titulaire

Je soussigné(e) ..... personne  
responsable de ..... (nom - prénom)  
déclare avoir pris connaissance du projet d'établissement de l'école et  
en accepter le contenu.

Fait à ..... le ...../...../.....

Signature